

DEC123053DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Sophie TOUSSAINT-LEROY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2776 intitulée Pouchet**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122738DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 2776, intitulée « Pouchet », dont la Directrice par intérim est Madame Christine LE SUEUR ;

**Vu** la décision n° DEC121619INSHS du 1<sup>er</sup> août 2012 portant nomination de Madame Isabelle DEAN ROUQUET aux fonctions de directrice à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, et de Madame Sophie TOUSSAINT-LEROY directrice adjointe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, de l'unité UPS 2776, intitulée « Pouchet » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Sophie TOUSSAINT-LEROY, Directrice adjointe, Ingénieur d'étude 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie TOUSSAINT-LEROY, délégation est donnée à Madame Anne-Blanche DE RODELLEC, Responsable administratif et gestion financière, Technicienne de la recherche classe normale aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 novembre 2012

La Directrice d'unité  
Isabelle DEAN ROUQUET